

## LE CONTEXTE

La suspension d'un enfant à l'école est une mesure disciplinaire exceptionnelle. Habituellement, on l'impose sur-le-champ quand un geste est jugé nettement répréhensible ou à la suite de récidives inacceptables. En tant que parent, il faut ici s'engager directement, pour deux raisons : s'assurer que notre enfant a été traité de façon équitable et accompagner notre enfant dans une période de mûre réflexion sur ses actes.

Même si cette conséquence est difficile à accepter, la collaboration entre l'école et la maison est cruciale. En tout temps, il faut penser au bien-être de l'enfant et éviter tout parti pris ou confrontation afin que notre action soit objective.

Dans la plupart des écoles, la suspension se déroule avec peu de suivi : l'enfant passe la journée à la maison, avec ou sans surveillance, à regarder la télé, puis retourne en classe quelques jours plus tard après une brève discussion avec la direction de l'école. Cette démarche n'offre pas une réflexion profonde et il y a lieu de s'interroger sur son efficacité. Voyons donc comment nous pourrions l'améliorer.

### Chaque partie a son rôle à jouer

#### Rôle de l'école

- 1 - Bien renseigner les parents sur les circonstances entourant la suspension.
- 2 - Indiquer clairement aux parents les objectifs et la procédure dans les cas de suspension.
- 3 - Être disponible pour rencontrer les parents et l'enfant.
- 4 - Au besoin, adresser l'enfant au psychoéducateur de l'école pour faciliter son retour et s'il y a lieu, assurer le suivi des progrès obtenus au cours des jours ou des semaines à venir.

#### Rôle des parents

- 1 - Rester calme, ne pas blâmer ou critiquer qui que ce soit afin de réagir de façon

rationnelle plutôt qu'émotionnelle.

- 2 - S'informer, sans juger des motifs de la suspension, en se rendant à l'école avec notre enfant afin de recueillir les faits permettant de bien comprendre la situation et de cerner le véritable problème.
- 3 - Faire comprendre à notre enfant qu'il est le seul responsable de ses actes, peu importe les influences qu'il a subies et qu'il doit en accepter les conséquences.
- 4 - Établir les règles de conduite et assurer une surveillance pendant que l'enfant effectue à la maison son travail scolaire comme s'il était en classe, de la façon décrite ci-dessous.

#### Rôle de l'enfant

- 1 - Exprimer le plus clairement possible ses idées, ses opinions et ses sentiments.
- 2 - Reconnaître le degré de gravité de ses actes et en accepter les conséquences.
- 3 - Aider à trouver une solution et s'engager à y donner suite.

#### Modèle d'une marche à suivre pour les parents

La direction de l'école vous annonce que votre enfant est suspendu de l'école pour une période quelconque. Évidemment, vous essayez de comprendre la situation du point de vue de l'école.

- 1) Vous vous informez auprès de votre enfant de l'incident et vous discutez avec lui des raisons qui ont motivé ses gestes.
- 2) Vous communiquez avec les enseignants pour obtenir les travaux scolaires qu'il doit faire. Au besoin, vous vous rendez à l'école avec votre enfant pour s'assurer qu'il comprend bien ce qu'il doit faire.
- 3) Dans le cas d'un jeune enfant, vous préparez un horaire pour chaque journée de façon à ce qu'il travaille cinq heures par jour comme s'il était à l'école. Les adolescents plus âgés devraient être en mesure de gérer leur temps plus librement.
- 4) Pendant ces cinq heures, la radio est permise, mais la télévision, les jeux électroniques et les sorties sont interdits.

- 5) Vous vous assurez que les travaux progressent, tel que convenu.

Ce modèle offre un encadrement véritable pendant la période de suspension et représente une conséquence logique de la suspension (ce qui vaut mieux que d'être retiré tout à fait de l'école). Il ne faut pas intervenir davantage ni faire une montagne de ce qui s'est passé par des paroles moralisatrices ou des discussions interminables qui ne font qu'agacer les enfants et détruire les liens de confiance qui nous unissent. Par ailleurs, il ne faut jamais glorifier une suspension, ni en faire une expérience humiliante.

#### La suspension est souvent une indication d'un problème plus grave

La suspension peut provoquer des sentiments intenses chez les parents, entre autres, l'humiliation, la frustration, le blâme et la colère, que ce soit face à notre enfant, à l'école ou à nous-mêmes. Même si ces réactions sont normales, éventuellement, il faut les surmonter et se raisonner afin de se pencher sérieusement sur les besoins de notre enfant. Il est rare qu'une suspension soit le résultat d'un acte isolé. Elle est souvent le point culminant d'une série de comportements ou de frustrations qui se sont aggravés au cours d'une période de temps, parfois depuis longtemps.

Il faut donc se demander si la suspension n'est pas un cri d'alarme de la part de notre enfant, c'est-à-dire le reflet d'un problème grave nécessitant une aide professionnelle. De l'avis des éducateurs entourant notre enfant, la suspension doit représenter un moment de réflexion sur son passé afin de répondre à la question suivante : « Comment cet enfant en est-il arrivé là? » Si les parents, l'enfant et les éducateurs font une bonne analyse, ils pourraient certes conclure qu'il s'agit là d'un incident isolé, mais aussi découvrir que le comportement de l'enfant recèle de graves problèmes, par

exemple, que la violence qu'il manifeste est associée à une haine qu'il éprouve depuis plusieurs mois envers un adversaire.

### **La suspension doit inciter à l'action**

La suspension est une mesure qui vise à faire bien comprendre aux enfants qu'ils ont dépassé certaines limites. Cependant, elle ne sera pas efficace si, par la suite, aucune intervention permet de remédier aux problèmes véritables qui ont amené l'enfant à poser son geste et si aucun programme d'encouragement ne vient épauler ses efforts. En ce sens, les actions entreprises après la suspension sont sans doute plus importantes que la période de suspension elle-même. Selon le cas, il faut amorcer des actions concrètes du genre suivant :

- 1 - Se retirer avec notre enfant dans un lieu calme, isolé et neutre comme un restaurant, pour parvenir à bien saisir la situation et s'ouvrir à ce qu'il vit à l'école et à la maison.
- 2 - Toutes les deux semaines, discuter de sa situation pour déterminer si les choses se sont améliorées.
- 3 - Consulter la direction de l'école, les enseignants ou un autre professionnel afin d'obtenir des moyens pratiques susceptibles d'aider notre enfant.
- 4 - Fixer des rencontres régulières avec l'école pendant les trois mois qui suivent pour planifier et faire le point.
- 5 - Demander une évaluation psychopédagogique ou psychologique afin d'obtenir les conseils d'une personne objective.
- 6 - Obtenir des services de counseling pour notre enfant ou pour toute la famille.

Ces mesures démontrent que même si la suspension est un incident déplorable, il peut en ressortir d'énormes bienfaits. Comme parent et éducateur, il faut savoir aller au fond du problème et agir en conséquence, par souci du bien-être de notre enfant et par amour pour lui.

### **Encourageons nos enfants à s'exprimer**

Quand une suspension survient, il ne faut pas croire que notre enfant, en raison de son âge, n'est pas en mesure de participer activement au processus. En fait, nous avons intérêt à l'inviter à exprimer ses sentiments et ses opinions, sans le juger, afin d'accorder de l'importance à son point de vue. Que nous soyons d'accord ou non avec lui, il reste qu'il nous fait part de sa réalité. Prenons donc le temps de résumer notre perception de ses problèmes devant lui et permettons-lui de s'y opposer et d'y apporter des précisions pour qu'il se rende compte que nous saisissons bien sa réalité. En procédant ainsi, nous lui montrons que nous sommes ouverts et il se sent véritablement compris et plus enclin à collaborer avec nous.

### **À BIEN Y PENSER!**

- \* Si notre enfant se faisait suspendre de l'école, quel serait notre plan d'action immédiat?
- \* Pourquoi un enfant en arrive-t-il à se faire suspendre? Peut-on prévenir cette situation?
- \* Comment ferions-nous participer notre enfant au suivi de la suspension?
- \* Sommes-nous à l'écoute de nos jeunes pour tenter de comprendre ce qu'ils vivent véritablement?

### **DROIT DE REPRODUCTION**

La permission de reproduire intégralement ce dépliant est accordée à :

**Conseil scolaire de district catholique du Centre-Sud**  
Projet du comité de participation de parents  
Tél : (416) 397-6564

**Internet : [www.csdccs.edu.on.ca](http://www.csdccs.edu.on.ca)**

Expiration: Janvier 2013

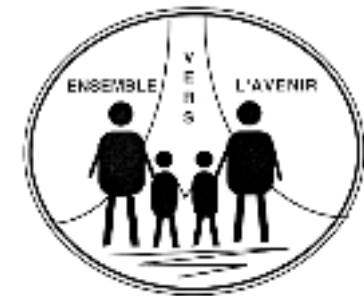
Pour tout commentaire, communiquez avec la direction d'école responsable de la distribution du dépliant.

Pour toute suggestion, communiquez avec l'éditeur par téléphone au 613-761-2392,

© Tous droits réservés. Le Petit Conseiller - 1999-2008  
Droit de reproduction interdit par quelque procédé que ce soit sans une autorisation écrite de l'éditeur. une autorisation écrite de l'éditeur.

## **LE PETIT CONSEILLER**

Comment appliquer  
efficacement une  
suspension imposée  
par l'école?



**N° 35**